

# Règlement et principes du « Relais de Choisel »

## Article 1 - Organisation :

La Ville de Châteaubriant organise, en partenariat avec l'ADIC, l'EACC et l'OMS, le 31 mai 2024 dans le cadre de « Sport, Santé, Bien-Être » un relais (course ou marche) de 1h30 ou 3h par équipe, « Le Relais de Choisel ». Ce relais est ouvert à tous. Les participants constituent une équipe de 3 à 6 personnes. Il se déroulera sur une boucle de 2,5 km sur le site des étangs de Choisel.

## Article 2 - Déroulement :

**Le départ est donné le vendredi 31 mai à 18h30 sur le parking de l'étang de Choisel, rue Guy Môquet. L'arrivée se fera au même endroit le vendredi 31 mai à 21h30.**

Chaque équipe se verra remettre des dossards avec une lettre pour l'équipe et un numéro par membres de l'équipe (ex : A1, A2, A3...) afin de pouvoir comptabiliser les tours réalisés par chaque membre, pour l'équipe pendant 1h30 ou 3h.

Chaque équipe, préalablement inscrite, présentera au départ à 18h30 un de ses membres. Le passage de relais se fera sur le point de Départ/Arrivée après avoir effectué un ou plusieurs tours du circuit. Au moins un membre de l'équipe devra être présent sur le parcours pendant l'heure et demi ou les 3h du relais. Les relayeurs devant s'absenter ou quitter le site avant la fin du relais devront déposer leur dossard aux organisateurs.

À partir de 21h30, les relayeurs ne seront plus autorisés à s'élancer sur le parcours. Les tours commencés avant 21h30 seront comptabilisés.

## Article 3 - Inscriptions :

**L'inscription au « Relais de Choisel » est gratuite.** Le bulletin d'inscription et le règlement seront disponibles :

- Sur le site de la Mairie de Châteaubriant : [www.mairie-chateaubriant.fr](http://www.mairie-chateaubriant.fr)
- À la Mairie de Châteaubriant, Place Ernest Bréant
- Auprès de l'ADIC

Ce bulletin est à retourner au Service Sports, Animations, Loisirs de la Mairie ou auprès de l'ADIC pour **le 24 mai 2024 au plus tard**. L'inscription sur place le jour du relais d'une équipe constituée sera possible, mais n'est pas souhaitable pour des questions d'organisation. Le participant N°1 d'une équipe sera considéré comme le référent de l'équipe.

## Article 4 - Récompenses :

Ce relais n'est pas une course et ne donnera pas lieu à un classement. Cependant sera récompensée :

- L'équipe ayant effectué le plus grand nombre de tours
- L'équipe la plus jeune
- L'équipe la plus âgée
- L'équipe la plus originale
- L'entreprise la plus représentée
- Le club ou l'association la plus représentée

Un « prix spécial du jury » sera également décerné. La remise des récompenses aura lieu sur site à l'issue du relais.

**Tournez la brochure svp**

## Règlement et principes du « Relais de Choisel » - suite

### Article 5 - Ravitaillement :

Un ravitaillement sera proposé au point Départ/Arrivée pendant toute la durée du relais.

### Article 6 - Assistance Médicale :

Les services médicaux d'urgence seront habilités à faire sortir de la course tout participant apparaissant inapte à poursuivre le relais.

### Article 7 - Comportement :

La Ville, organisatrice de l'événement, se réserve le droit de demander à un participant de quitter l'épreuve si ce dernier n'a pas un comportement adapté.

### Article 8 - Cas de force majeure :

En cas de force majeure ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, la Ville se réserve le droit d'annuler le relais.

### Article 9 - Environnement :

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun déchet (emballage, bouteille...) sur le parcours. Des poubelles prévues à cet effet seront disponibles sur le point Départ/Arrivée.

### Article 10 - Assurance :

Chaque participant doit être personnellement assuré (R.C, G.A.V. ...) et attester lors de son inscription à ne pas présenter de contre-indications médicales à la participation au « Relais de Choisel » décrit précédemment.

### Article 11 - Acceptation du règlement :

Tout participant prenant le départ reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

**Pour toute participation, merci de déposer vos bulletins au Service Sports, Animations, Loisirs de la Mairie de Châteaubriant. Pour plus d'informations :**  
**02 40 81 23 44 / [spal@ville-chateaubriant.fr](mailto:spal@ville-chateaubriant.fr) ou sur le site internet de la Mairie**  
**[www.mairie-chateaubriant.fr](http://www.mairie-chateaubriant.fr)**

## **Sport, Santé, Bien-Être** **du 29 mai au 2 juin 2024**

Cet événement dédié à l'univers du sport et de la santé, est organisé par la Ville de Châteaubriant, l'Office Municipal des Sports, le Conseil Municipal des Jeunes mais également des professionnels de la santé, de la sécurité, du sport, et de nombreuses associations en lien avec ces thèmes.

**Retrouvez l'ensemble du programme actualisé sur :**  
**[www.mairie-chateaubriant.fr](http://www.mairie-chateaubriant.fr)**